

FONDATION DE PRÉVOYANCE MUSIQUES-ARTS
**DEMANDE DE VERSEMENT ANTICIPÉ DANS LE CADRE DE L'ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ
DU LOGEMENT AU MOYEN DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE**
Données de la personne assurée

Nom _____

Prénom _____

Rue et N° _____

Pays, NPA Localité _____

N° AVS / Etat civil _____

Date de naissance / Sexe _____

Téléphone / Adresse email _____

Êtes-vous en entière capacité de travail ? Oui Non

Avez-vous procédé à un versement anticipé ? Oui, quand ? _____ Non

Avez-vous procédé à un rachat durant les 3 dernières années ? Oui, quand ? _____ Non

Informations sur le bien immobilier

Affectation du versement Construction / Achat Remboursement de prêt hypothécaire

Type d'objet Maison familiale Appartement

Forme de propriété du logement Propriété individuelle Propriété par étage PPE / copropriété / société anonyme de locataires

Propriété commune

Adresse de l'objet _____

Documents à remettre dans tous les cas Contrat d'achat Prêt hypothécaire

Attestation de résidence principale (remboursement prêt hypothécaire) Attestation du créancier

Documents à remettre en cas de construction Plan de construction Permis de construire

Plan de financement Offre de prêt

Documents à remettre en cas de parts sociales Contrat de participation (parts sociales) Statuts de la société coopérative

Références bancaires pour le paiement

Montant à verser en CHF _____

Date de paiement souhaitée _____

Titulaire du compte _____

Etablissement bancaire _____

NPA Localité _____

N° IBAN / N° BIC _____

Remarques et instructions

Le/s soussigné/s confirme/nt avoir été informé/s par l'institution de prévoyance des conséquences du versement anticipé, eu égard aux réductions des prestations, à l'assurance complémentaire, à l'assujettissement tout comme au remboursement.

En outre, Il/s confirme/nt avoir pris connaissance du fait que l'institution de prévoyance, en raison du versement anticipé :

1. doit ordonner une inscription au registre foncier et de fait donne/nt expressément leur accord pour cette inscription. Si des frais sont dévolus pour cette inscription, il/s s'engage/nt à les prendre en charge directement;
2. doit déduire, du montant versé, les impôts retenus à la source au niveau fédéral et cantonal, en cas de paiement à des personnes résidants à l'étranger;
3. doit effectuer une communication fiscale à l'Administration fédérale des contributions;
4. impute une partie des frais administratifs à hauteur de CHF 400 à la personne assurée. Le versement n'est effectué qu'après réception des frais administratifs.

Informations

Dans le cas d'un versement éventuel de la prestation de libre-passage, la notification sera envoyée à l'Administration fédérale des contributions, et la mention du droit d'aliéner sera inscrite auprès du registre foncier compétent.

Par ailleurs, la personne assurée ou ses héritiers doivent rembourser le montant perçu à l'institution de prévoyance si :

- a. le logement en propriété est vendu;
- b. des droits équivalant économiquement à une aliénation sont concédés sur le logement en propriété;
- c. aucune prestation de prévoyance n'est exigible en cas de décès de l'assuré.

La personne assurée peut rembourser en tout temps le montant perçu en respectant les conditions suivantes :

- a. jusqu'à l'ouverture du droit aux prestations de vieillesse;
- b. jusqu'à la survenance d'un cas de prévoyance ou;
- c. jusqu'au versement en espèces de la prestation de libre-passage.

Après avoir effectué le virement du montant, une nouvelle attestation de prévoyance vous parviendra indiquant les nouvelles prestations assurées.

Signature

Remarque

Par sa signature la personne assurée confirme les indications déclarées au recto et certifie avoir lu et compris les informations ci-dessus concernant l'encouragement à la propriété du logement.

Le présent formulaire doit nous être remis par courrier postal.

En cas de transmission de l'adresse email, la personne assurée autorise l'envoi de ses documents par courriel protégé.

Lieu, date : _____ Lieu, date : _____

Signature de la personne assurée

Signature du/de la conjoint/e, du/de la partenaire enregistré/e

Confirmation de la signature du conjoint ou du partenaire enregistré

(contrôle des habitants, service des passeports, un notaire, l'employeur ou l'institution de prévoyance de l'assuré). La confirmation n'est pas nécessaire pour un versement inférieur à CHF 5'000.00.

Lieu, date : _____

Timbre et signature de l'organisme officiel attestant la conformité de la signature du/de la conjoint/e, du/de la partenaire enregistré/e